

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DU RHONE  
COMMUNE DE VOURLES

<b>Nombre de conseillers :</b> En exercice : 23 Présents : 18 Votants : 23	L'an deux mil vingt-quatre, le premier février à vingt heures à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le vingt-six janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni en conseil municipal à la salle du conseil en mairie de Vourles, sous la présidence de Madame Catherine STARON, Maire.
<b>Ont voté :</b> Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0	<b>Étaient présents :</b> Catherine STARON, Thierry DILLENSEGER, Elyane CLOP, Pascale MILLOT, Dominique REGNIER, Jean Pierre COMBLET, Elisabeth CHENAU, Sébastien BLANC, Christophe CUOQ, Fabien DUMAS, Françoise ROUBIN, Jean Marie CARRE, Claire RENOUPREZ, Adeline FILLOT, Serge MICHAUT Anne-Marie ISSARTIAL, Philippe RISCH et Valérie CHANUT
	<b>Absents :</b> Ernest FRANCO, Pascale BONNIER, Pascale TURMEL-LOTTEAU, Véronique PROT, Christophe PINEL.
	<b>Pouvoirs :</b> Ernest FRANCO (pouvoir donné à Catherine STARON), Pascale BONNIER (pouvoir donné à Elyane CLOP), Pascale TURMEL-LOTTEAU (pouvoir donné à Elisabeth CHENAU), Véronique PROT (pouvoir donné à Jean Pierre COMBLET), Christophe PINEL (pouvoir donné à Jean MARIE CARRE).
	<b>Secrétaire de séance :</b> Françoise ROUBIN

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01/02/2024  
N°2024-003**

**OBJET : CLOTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDIT DE PAIEMENT – REHABILITATION  
GROUPE SCOLAIRE**

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2311-3,  
VU le décret 97-175 du 20 février 1997,  
Vu l'instruction M14,  
Vu les délibérations 2021-025 du 8/04/2021, 2022-022 du 07/04/2022, et 2023-031 du 16/01/2023*

Madame le Maire rappelle que la mise en place des autorisations de programme permet de contribuer à la maîtrise de la programmation financière. Elle permet d'afficher, de programmer, d'évaluer et de rendre compte de la mise en œuvre des opérations pluriannuelles d'investissement. Elle permet également de mieux cibler les inscriptions annuelles d'investissement, ce qui est bénéfique à la réalisation de l'équilibre budgétaire et diminue le volume de crédits non utilisés au cours de l'exercice budgétaire.

L'ouverture des crédits de paiement au budget correspond à la mobilisation annuelle des moyens à prévoir pour la réalisation des AP sur l'exercice.

L'opération de réhabilitation du groupe scolaire rentre dans le cadre de la création d'une AP/CP compte-tenu de l'étalement du projet.

Le coût total du projet des travaux de la réhabilitation thermique du groupe scolaire et de l'acquisition du mobilier est estimé à 2 018 640€.

Considérant que le vote en autorisation de programme et crédits de paiement, AP/CP, est nécessaire au montage du projet de travaux de réhabilitation du groupe scolaire Desargues,

**En séance du 08/04/2021**, l'autorisation de programme et les crédits de paiement étaient répartis de la façon suivante :

- Montant global de l'AP : 2 018 640.00€
- CP 2021 : 1 055 455.19€
- CP 2022 : 963 184.81€

**En séance du 07/04/2022**, l'autorisation de programme et les crédits de paiement étaient répartis de la façon suivante :

- Montant de l'AP : 2 018 640.00€
- CP 2021 : 279 110.10€
- CP 2022 : 1 739 529.90€

**En séance du 16/01/2023** l'autorisation de programme et les crédits de paiement étaient répartis de la façon suivante :

- Montant de l'AP : 2 018 840.00€
- CP 2021 : 279 110.10€
- CP 2022 : -441 403.80 soit 1 298 126.10€ de crédits de paiement pour 2022
- CP 2023 : 441 403.80€

Accusé de réception en préfecture  
069-216902684-20240201-2024-003-DE  
Date de télétransmission : 06/02/2024  
Date de réception préfecture : 06/02/2024

Considérant que les travaux de réhabilitation du groupe scolaire sont désormais achevés et que l'ensemble des situations financières ci-dessous exposé est désormais acquitté :

- Montant total de l'AP : 1 808 232.20€
- CP 2021 : 279 110.10€
- CP 2022 : 1 298 126.10 €
- CP 2023 : 230 996.02€ soit -10 407.78€

**Le conseil municipal,**

**Madame Catherine STARON, Maire, entendue**

**A l'unanimité des membres présents et représentés**

**DECIDE**

- De prononcer la clôture de l'autorisation de programme « **REHABILITATION GROUPE SCOLAIRE** »
- D'autoriser Mme le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Publiée le **06.02.2024**

Pour extrait certifié conforme,

Pour Françoise ROUBIN  
Secrétaire



Catherine STARON  
Maire

